



LA QUINZAINÉ D'ALGÉRIE

Service économique régional d'Alger

Presse du 17 au 31 août 2020

La « Quinzaine d'Algérie » est une revue de presse bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parues dans la presse algérienne

OPEP Demande et offre mondiales de pétrole

Selon le ministre de l'Énergie, les perspectives du marché pétrolier mondial appellent à « un optimisme prudent et mesuré ». Selon lui, la relance de la consommation énergétique parallèlement à celle de l'économie en 2021 permettra d'augmenter les prix du pétrole, « mais pas au-delà de 50-55 USD/baril ».

Par ailleurs, selon le secrétariat de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), le PIB mondial devrait se contracter de 4,0% en 2020, la demande pétrolière mondiale devrait baisser de 9,1 millions de barils par jour (Mbj) et l'offre de pétrole des pays non-OPEP devrait baisser de 3,03 Mbj.

enfin, il a été relevé « avec satisfaction » que le taux de conformité global à l'accord sur la baisse de la production, avait atteint 97% en juillet.

(APS - EL MOUDJAHID - LIBERTE - TSA)

Un rapport technique intermédiaire d'évaluation de l'impact des chapitres commerciaux des accords d'association euro-méditerranéens avec six partenaires (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie) a été établi par le Centre pour les Recherches Sociales et Économiques et Ecorys, soutenus par le Forum euro-méditerranéen des instituts des sciences économiques.

Selon ce rapport, le poids des hydrocarbures dans les exportations, la faible compétitivité salariale et le climat des affaires qui ne favorise pas l'investissement seraient parmi les raisons qui font que l'Algérie ne tire pas profit de l'Accord d'Association (AA) signé avec l'Union Européenne (UE). Par ailleurs, « certains indicateurs concernant l'environnement des affaires en Algérie, tels que présentés dans l'édition 2020 du Doing Business, suggèrent que le pays est le moins propice aux affaires et à l'ajustement structurel parmi dans la région ».

De plus, « l'UE est un partenaire commercial d'une importance cruciale pour l'Algérie ». La valeur des échanges entre l'UE et l'Algérie est passée de 24,8 Mds EUR en 2004 à 37,4 Mds EUR en 2017 malgré la forte dépendance des exportations algériennes aux hydrocarbures et les fluctuations des prix mondiaux du pétrole.

Enfin, « la plus grande source d'importations de l'UE est l'Algérie qui a également connu de fortes fluctuations de la valeur de ses échanges. Cela est principalement dû à une forte concentration des importations de carburants et d'autres ressources naturelles soumises aux fluctuations des prix des produits de base ».

Accord d'association UE-Algérie

Pour information : Des réunions des six sous-comités mixtes pour évaluer les différents volets de l'AA sont programmés pour septembre 2020, tandis que le conseil d'association se tiendra à la mi-octobre 2020.

(LIBERTE – LE QUOTIDIEN D'ORAN)

ZLECAF Négociations

Le 1^{er} accord commercial dans le cadre de la Zone Africaine de Libre-échange ZLECAF aura lieu le 1^{er} janvier 2021. Cette échéance est subordonnée à l'accélération des négociations, retardées en raison de la pandémie de Covid-19.

Les négociations au sujet du protocole sur le commerce des marchandises et les concessions tarifaires, qui devaient débiter le 1^{er} juillet dernier, devraient reprendre grâce à la mise en place d'une plateforme virtuelle africaine de diplomatie commerciale.

Devant être complètement opérationnelle en 2030, la ZLECAF devrait représenter la plus grande zone de libre échange du monde par zone avec un marché potentiel de 1,2 milliard de personnes et un produit intérieur combiné de 2,5 billions de dollars.

Pour information : 54 Etats ont signé l'intention d'adhérer à la ZLECAF dont 28 ont d'ores et déjà ratifié l'accord. Ce dernier prévoit, entre autres, l'élimination des tarifs transfrontaliers sur 90% des marchandises, la facilitation de la circulation des capitaux et des personnes, l'ouverture des investissements et la réalisation d'une union douanière africaine.

(EL WATAN)

Tripartite Relance économique

La rencontre entre le Gouvernement, le patronat et les syndicats s'est tenue les 18 et 19 août à Alger. Cette tripartite a été consacrée au plan de relance économique.

Lors de son allocution d'ouverture, le président de la République a estimé que la situation financière globale du pays était « difficile » mais « soutenable » avec des réserves de change estimées à 57 Mds USD et des recettes pétrolières attendues de 24 Mds USD pour 2020. Par ailleurs, il a affirmé la volonté de l'Etat de réduire la dépendance de l'économie aux hydrocarbures (passer de 98% de dépendance actuellement à 80%) et de ne pas recourir au financement extérieur. De plus, il a réitéré l'engagement de l'Etat à accompagner les exportateurs afin que les exportations hors hydrocarbures passent de 2 Mds USD actuellement à 5 Mds USD dès 2021 et d'encourager les producteurs de valeurs ajoutée et créateurs d'emplois. Enfin, il a déclaré que 1 900 Mds DZD (≈ 14,77 Mds USD) seraient affectés, d'ici la fin de l'année, à l'investissement.

Par ailleurs, selon le Premier ministre, « les pouvoirs publics seuls ne sauraient résoudre tous les problèmes, de même pour les investisseurs, d'où la nécessité d'une cohésion entre les deux parties ».

Pour sa part, le ministre de l'Industrie a dressé un constat critique de l'état de son secteur qu'il a qualifié de « sinistré », otage d'une gestion « archaïque » et confronté à « une fausse concurrence de produits détaxés ». Ainsi, il a considéré que les rattrapages et les réglages à faire sont énormes et multiples.

De plus, le ministre des Finances a déclaré que son secteur avait amorcé la phase finale de la mise en œuvre des réformes visant à développer la gouvernance et changer la méthodologie de gestion des banques publiques et de la Bourse.

Enfin, plusieurs organisations patronales ont remis aux pouvoirs publics un ensemble de propositions notamment portant sur l'allègement des procédures de création d'entreprises, la poursuite de la lutte contre l'économie informelle, l'amélioration du climat des affaires, et l'élaboration d'une loi encadrant le partenariat public-privé.

(EL WATAN – EL MOUDJAHID - APS)

Lors de la Conférence nationale relative au plan de relance socio-économique, plusieurs recommandations ont été formulées dans différents secteurs.

Energie :

- Accélérer la mise en production des gisements non développés.
- Accélérer la mise en application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures pour relancer les travaux de recherche en partenariat.
- Accélérer le démarrage des investissements lourds prévus par Sonatrach dans le domaine de la pétrochimie.

Agriculture et industrie de transformation :

- Mettre en place des incitations cohérentes et appropriées (crédit, accès au foncier industriel, avantages fiscaux) pour attirer les investisseurs privés.
- Doter les pôles agricoles, actuels et émergents, de schéma de développement d'un tissu d'entreprises de transformation agroalimentaires et de plateformes agro-logistique, notamment les infrastructures de conditionnement, stockage et transport.
- Adopter des techniques productives performantes et développer l'irrigation, l'économie de l'eau et la préservation du potentiel hydrique du pays.

Microentreprises et start-ups :

- Revoir la catégorie d'âge et relever le plafond de financement du dispositif ANSEJ.
- Encourager la création de micro zones d'activités, particulièrement dans les Hauts-Plateaux et le Grand Sur.
- Diversifier les sources de financements.

Habitat, Travaux publics et Hydraulique :

- Créer une banque de logement en vue de collecter l'épargne des ménages.
- Réviser la loi relative à la promotion immobilière afin de permettre aux promoteurs immobiliers de contribuer à la réalisation des projets de logement et de diversifier les sources de financement des projets.
- Ne recourir aux services et prestations étrangers qu'à défaut de capacité nationale.

Transport et Logistique :

- Créer un observatoire national de transport maritime afin de suivre les prestations maritimes en termes de coûts, de qualité, et de respect des normes internationales.
- Ouvrir le secteur du transport maritime de marchandises au secteur privé.
- Renforcer le secteur de la logistique qui représente 35% du prix de la marchandise, contre 10 à 15% ailleurs, et 20% du PIB, contre une moyenne mondiale de 10%.

Industrie pharmaceutique :

- Lever les restrictions à l'enregistrement des médicaments fabriqués localement afin de réduire la facture d'importation des produits pharmaceutiques.
- Réactiver le comité économique fixant les prix des médicaments afin de garantir l'approvisionnement des citoyens à des prix raisonnables.
- Doter l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques de moyens matériels et humains afin d'atteindre ses objectifs de manière rapide.
- Accélérer l'octroi des licences liées à l'acquisition de matières sensibles et de produits chimiques dangereux utilisés dans la production des médicaments.

(APS)

**Conseil des ministres
Instructions**

Le développement des activités sectorielles dans le cadre de la nouvelle approche socio-économique était au cœur des travaux du Conseil des ministres qui s'est réuni le 23 août. Le président de la République a donné plusieurs instructions :

Numérisation :

- Accélérer le processus de numérisation des secteurs et départements ministériels.
- Exploiter la numérisation pour recenser les richesses nationales afin de mieux définir les besoins nationaux et de lutter contre la bureaucratie et la corruption.

Transports :

- Revoir le système des transports terrestre, maritime et aérien sur la base des critères de rentabilité et de qualité des prestations.
- Introduire l'utilisation du gaz liquéfié et l'électrification des trains et cesser toute acquisition de locomotives fonctionnant au gasoil.
- Reconsidérer de manière globale le transport aérien et aller, si besoin, vers la création d'une compagnie aérienne supplémentaire pour répondre à la demande.
- Reconsidérer le transport maritime par l'amélioration de la gestion des ports, l'ouverture de terminaux maritimes, la consolidation de l'actuelle flotte maritime pour mettre un terme à la saignée des devises du fait des coûts élevés du fret.

Microentreprises et emploi des jeunes :

- Créer des zones d'activités au profit des microentreprises regroupant différents métiers.
- Accompagner et orienter les entreprises, créées dans le cadre de l'ANSEJ, qui font face à des difficultés de gestion et de financement.
- Redynamiser la coordination entre les microentreprises et les start-ups aux fins de participer à une plateforme économique solide pour atteindre, à l'horizon 2024, le million de microentreprises capables de contribuer à la création de richesse nationale et d'emplois.

Concernant l'investissement, le président de la République a chargé les ministres des Finances, de l'Industrie et du Commerce d'identifier la nature du guichet unique, ses missions et sa géolocalisation pour être plus opérationnel dans 3 mois au plus tard et ne s'occuper que des grands investissements.

(EL MOUDJAHID)

**ONS
Inflation**

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2% fin juillet 2020. Durant le mois de juillet, les prix à la consommation ont augmenté de 2,4% par rapport au même mois de 2019.

Variation mensuelle de certains groupes de produits			
Groupe de produits	Produits alimentaires	Produits alimentaires industriels	Produits manufacturés
Variation	- 3,5 %	- 0,1 %	+ 1,1 %

Variation mensuelle de certains produits alimentaires						
Produit	Fruits	Pomme de terre	Produits agricoles frais	Œufs	Poissons	Viande rouge
Variation (%)	- 32,5	- 17,6	- 06,9	+ 12,5	+ 5,3	+ 1,3

(EL MOUDJAHID)

Exportations Suspension

L'Algérie a fixé une nouvelle liste de huit produits interdits à l'exportation. Les produits concernés sont :

- **Ail** : 0703 20 10 00 / 0703 20 90 00.
- **Farine de froment (blé)** : 1101 00 11 10 / 1101 00 11 90 / 1101 00 12 00 / 1101 00 20 00.
- **Semoule de froment (blé) et de l'orge** : 1103 11 21 00 / 1103 11 29 10 / 1103 19 22 10 / 1103 19 22 92.
- **Sucre** : 1701 12 10 00 / 1701 12 90 00 / 1701 13 10 00 / 1701 13 90 00 / 1701 14 10 00 / 1701 14 90 00 / 1701 91 00 00 / 1701 99 19 00 / 1701 99 20 00 / 1701 99 90 00.
- **Gels et savons liquides pour les mains** : 3808 94 19 10 / 3808 94 19 90 / 3808 94 99 10 / 3808 94 99 90 / 3401 20 91 00 / 3401 30 00 00.
- **Pâtes alimentaires** : 1902 11 10 00 / 1902 11 20 00 / 1902 11 90 00 / 1902 19 10 00 / 1902 19 20 00 / 1902 19 90 00 / 1902 20 10 00 / 1902 20 91 00 / 1902 20 92 00 / 1902 20 93 00 / 1902 20 94 00 / 1902 20 99 00 / 1902 30 10 00 / 1902 30 90 00 / 1902 40 10 00 / 1902 40 91 00 / 1902 40 99 00.
- **Huile de soja** : 1507 10 10 00 / 1507 10 90 00 / 1507 90 10 00 / 1507 90 90 00.
- **Masques** : 6307 90 91 00 / 6307 90 92 00 / 4818 90 10 00.

Source : APS

CREAD Sécurité alimentaire

Selon des chercheurs du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD), la sécurité alimentaire en Algérie est en grande partie dépendante de deux facteurs fortement impactés par la pandémie mondiale : les finances publiques et le marché mondial des produits alimentaires. « Le poids des importations dans la satisfaction des besoins alimentaires du pays témoigne de cette sensibilité aux perturbations du fonctionnement de ce marché mondial ».

Par ailleurs, « l'importance du rôle de l'Etat dans la formation des prix des denrées alimentaires et dans l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires importés met les finances publiques au centre des enjeux sur la sécurité alimentaire ».

Selon ces chercheurs, le choix des pouvoirs publics de maintenir dans la durée les prix alimentaires à des niveaux bas a engendré et approfondi un déséquilibre devenu structurel entre l'offre locale et la demande alimentaire.

L'Algérie se trouve parmi les dix plus grands pays importateurs de produits alimentaires au monde. Ces importations pèsent lourd sur la balance commerciale du pays (19% en moyenne des importations totales 2014-2018) et se sont stabilisées autour de 8 Mds USD ces dernières années après avoir dépassé 11 Mds USD en 2014.

En 2019, « la facture des importations alimentaires a englouti 22% des recettes pétrolières ». De ces chiffres se dégage un double constat : la facture alimentaire a atteint un niveau trop élevé par rapport aux capacités d'importation du pays, et son financement par les seules recettes pétrolières est devenu insoutenable.

Malgré la progression de la production agricole nationale au cours des deux dernières décennies, les opérateurs nationaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire dépendent du marché mondial pour leur approvisionnement en intrants.

Enfin, « aucune structure publique n'est en mesure de produire régulièrement des statistiques fiables sur chacun des circuits de commercialisation alimentaires relativement au nombre de commerçants, aux flux de produits et monétaires, au prix et aux marges ».

(LIBERTE)

Le programme du Gouvernement relatif à l'agriculture s'articule autour de l'assainissement du foncier agricole et la réduction du déséquilibre de la balance commerciale.

L'assainissement du foncier agricole :

Le programme du Gouvernement à court terme prévoit la clôture de l'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession et ce, en application de la loi n° 10-03 fixant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat.

Cette opération concerne 201 210 attributaires de terres, occupant 80 138 exploitations agricoles d'une superficie de 2 253 702 hectares (ha).

Selon les chiffres du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 12 220 dossiers, relatifs à 133 926 ha, sont en cours de traitement. Ainsi, en tout, ce sont 184 103 actes de concession qui ont été établis pour une superficie de 2 136 751 ha.

Par ailleurs, concernant la mise en valeur des terres, un potentiel foncier de 2,4 Mha a fait l'objet d'attributions dans le cadre des programmes en vigueur : accession à la propriété foncière agricole et concession.

Enfin, la récupération des terres non exploitées a concerné 105 522 bénéficiaires, pour une superficie de 1 190 500 ha, dont 607 000 ha ont été effectivement récupérés.

La réduction des déséquilibres de la balance commerciale :

Dans ce cadre, il est question de revoir les textes régissant l'encadrement de l'Office Algérien Interprofession des Céréales (OAIC) et d'introduire un contrôle rigoureux dans la gestion des approvisionnements des unités de transformation afin d'éviter les fraudes.

Selon les estimations des experts du ministère de l'Agriculture, l'Algérie devrait parvenir à la réduction des quantités de blé tendre importées de 2 Mt, soit une économie sur les dépenses publiques en devises de 468 MUSD et une économie de la subvention du blé tendre de 36 Mds DZD ($\approx 280,00$ MUSD) ($18\,000$ DZD/tonne $\approx 140,00$ USD/tonne).

Par ailleurs, il est prévu que l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL) fasse l'objet d'un « encadrement de son intervention » en mettant en place des mesures à court terme dans le cadre du « Programme d'intérêt général de fabrication et de distribution de Lait Pasteurisé Conditionné (LPC), vendu au prix administré de 25 DZD le litre ($\approx 0,19$ USD le litre) ». Ceci dans l'objectif de réduire les importations et promouvoir la production nationale.

Des actions immédiates qui devraient se traduire par la réduction de la facture d'importation de 32,74 MUSD en 2021, de 49,1 MUSD en 2022, de 65,48 MUSD en 2023 et de 81,85 MUSD en 2024.

(LE SOIR D'ALGERIE)

Secteur agricole Feuille de route

Industrie automobile Cahier des charges

Le décret exécutif n° 20-226 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules et les cahiers des charges y afférent ont été publiés au Journal officiel n° 49.

L'investisseur postulant à l'activité de construction automobile est soumis à l'obtention d'une autorisation provisoire d'une durée de validité de 36 mois, pouvant être prolongée de 12 mois, délivrée par le ministère de l'Industrie. Le dossier requis pour l'obtention de l'autorisation provisoire comprend entre autres une étude technico-économique du projet détaillant les aspects techniques, financiers et commerciaux avec des prévisions chiffrées sur trois ans d'exercice.

L'exercice effectif de l'activité est conditionné par l'obtention de l'agrément définitif, dont la délivrance est assujettie à des visites sur site préalables pour s'assurer du respect des engagements souscrits au titre du cahier des charges.

Le décret exécutif exige un taux d'intégration progressif de : 30% dès le démarrage de l'activité ; 35% à la 3^{ème} année ; 40% à la 4^{ème} et 50% dès la 5^{ème} année.

Concernant l'investisseur étranger, il est exigé qu'il doit être un acteur mondial de 1^{er} rang dans le domaine de la construction de véhicules et doit s'engager à apporter : **1)** son savoir-faire technologique ; et **2)** au moins 30% en fonds propres du montant global de l'investissement pour son financement au lancement du projet.

L'investisseur algérien doit également disposer d'une assiette financière en fonds propres représentant au moins 30% de sa participation dans le montant global de l'investissement envisagé ainsi que sa disposition d'une solvabilité sur fonds propres et garanties matérielles.

Dans le cas d'un partenariat avec un investisseur étranger, l'investissement doit répondre à plusieurs conditions, dont la limite de tout financement bancaire local au seuil maximum de 40% du coût du projet.

Pour plus d'information : Le décret exécutif n° 20-226 du 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules : <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2020/F2020049.pdf>

(EL WATAN – APS)

**Importations de
véhicules neufs
pour revente en
l'état
Cahier des charges**

Le décret exécutif n° 20-277 du 19 août 2020 fixant les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs a été publié au Journal officiel.

L'importation de véhicules neufs en vue de leur revente en l'état est réservée aux sociétés commerciales dont le capital social est détenu entièrement par les opérateurs nationaux résidents et titulaires d'un agrément définitif délivré par le ministère de l'Industrie. L'activité est soumise au régime des quotas par marque de véhicules.

Le concessionnaire, et l'associé ou l'actionnaire, ne peut prétendre qu'à un seul agrément lui permettant d'exercer l'activité et de représenter jusqu'à deux marques de véhicules sur le territoire nationale.

Le postulant à ladite activité est soumis à l'obtention d'une autorisation provisoire, d'une durée de 12 mois pouvant être prolongée de 6 mois, délivrée par le ministère de l'Industrie. Par ailleurs, l'obtention de l'agrément définitif est subordonnée à la souscription au cahier des charges joint au décret.

Le postulant à l'activité doit disposer d'infrastructures appropriées pour l'exposition, le service après-vente, la pièce de rechange et le stockage dont les superficies minimales sont fixées par le cahier des charges.

Pour plus d'informations : Le décret exécutif n° 20-277 du 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs : <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2020/F2020049.pdf>

(JOURNAL OFFICIEL)

**EnR
Solaire
Programmes**

Selon le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables (EnR), « l'Algérie ne compte pas réaliser de grandes centrales électriques fonctionnant à l'énergie solaire, mais plutôt investir dans des petites centrales de 1 000 mégawatts. Nous allons mettre en place des petites centrales de 50, 100 ou 150 mégawatts en fonction de la demande des secteurs. Il va falloir trouver les financements nécessaires ». Pour ce faire, l'Algérie mise sur ses grands partenaires étrangers leaders dans les EnR notamment la Chine, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. « Nous allons dire à nos partenaires étrangers que nous allons vous payer avec le gaz naturel non consommé (comprendre : épargné par la consommation interne) ».

(LE QUOTIDIEN D'ORAN)

<p>Assurances Pertes</p>	<p>Selon le PDG d'Alliance Assurances, le secteur des assurances a perdu plus de 11 Mds DZD (≈ 85,55 MUSD) au 1^{er} trimestre 2020, avec un stock impayé qui avoisine les 60 Mds DZD (≈ 466,67 MUSD), soit 50% du chiffre d'affaires annuel, dont une bonne partie difficilement recouvrable.</p> <p style="text-align: right;"><i>(TSA)</i></p>
<p>Partenariat algéro-allemand Sonatrach Wintershall Dea</p>	<p>Sonatrach et son partenaire allemande Wintershall Dea ont signé un mémorandum d'entente visant à examiner les possibilités de coopération dans les domaines d'exploration, de développement et de production d'hydrocarbures en Algérie et à l'international.</p> <p>Pour information : Wintershall Dea est présente en Algérie depuis 2002. Elle a participé au développement du projet Reggane Nord depuis sa mise en production en 2017.</p> <p style="text-align: right;"><i>(LE QUOTIDIEN D'ORAN)</i></p>
<p>ANSEJ Entreprises Difficultés</p>	<p>Selon le ministre délégué en charge de la microentreprise, plus de 70% des 380 000 sociétés créées dans le cadre du dispositif ANSEJ sont en crise. Parmi celles-ci, « ... celles qui ne disposent pas de capitaux pour relancer leurs activités. Pour cette catégorie, nous allons instaurer, dès à présent, un rééchelonnement des dettes sur 5 ans avec un différé d'une année et la suppression des pénalités de retard ».</p> <p>Pour ces porteurs de projets ANSEJ « décédés » ou « victimes de catastrophes naturelles », l'Etat compte procéder à un effacement partiel de leurs dettes « au cas par cas ».</p> <p>Il a affirmé qu'« en application des orientations du chef de l'Etat, il n'y aura pas de traitement pénal pour ceux qui ont détourné les fonds. Nous leur consentons cependant un échéancier de 10 ou 15 ans pour s'acquitter de leurs dettes ».</p> <p style="text-align: right;"><i>(RADIO ALGERIENNE)</i></p>
<p>Entreprises publiques Ouverture du capital</p>	<p>Selon le ministre de l'Industrie, le Gouvernement « vient d'engager une réflexion autour de l'ouverture du capital de certains groupes publics et leur financement dans le cadre d'un plan intégré de restructuration », ajoutant que les banques assuraient par le passé le financement du déficit des groupes publics, mais le Gouvernement entend désormais insuffler une nouvelle dynamique à ces groupes à travers le recours à l'épargne publique et privée.</p> <p style="text-align: right;"><i>(APS)</i></p>
<p>Entreprise algérienne Sonatrach</p>	<p>Le ministre de l'Energie a fait état de discussions avec le ministère des Finances visant à trouver des solutions à même d'aider la compagnie Sonatrach à surmonter le problème de flux de trésorerie qu'elle subit.</p> <p>Il a par ailleurs affirmé : « Augusta est actuellement une propriété de Sonatrach. Nous essayerons d'exploiter cette raffinerie en cas de besoin. Le dossier de l'achat de cette structure est actuellement entre les mains de la justice ».</p> <p style="text-align: right;"><i>(EL MOUDJAHID)</i></p>
<p>Entreprise algérienne Sonelgaz</p>	<p>Face à la crise engendrée par la baisse des revenus pétroliers du pays et la pandémie de Covid-19, le groupe Sonelgaz a décidé de réduire de 30% ses programmes d'investissement et de plus de 10% les coûts d'exploitation et de maintenance.</p> <p>Le groupe a enclenché une restructuration à travers les contrats de fusion en conglomérats de quatre filiales relevant du groupe signés récemment en vue de leur annexion à la société mère pour revoir leur mode organisationnel.</p> <p>Le montant des factures d'électricité et de gaz impayées par les clients depuis le début de l'année s'élève à 70 Mds DZD (≈ 544,45 MUSD), contre 53 Mds DZD (≈ 412,22 MUSD) à la même période 2019.</p> <p style="text-align: right;"><i>(LIBERTE)</i></p>

**Covid-19
Bilan**

Evolution des contaminations et des décès liés à la Covid-19 en Algérie				
Jour	Nombre de cas en 24 heures	Nombre de cas au total	Nombre de cas / 100 000 habitants	Nombre total des décès
16 août	450	38 583	1	1 370
17 août	442	39 025	1	1 379
22 août	401	41 068	0,9	1 424
23 août	392	41 460	0,8	1 435
24 août	398	41 858	0,9	1 446
25 août	370	42 228	0,8	1 456
26 août	391	42 619	0,9	1 465
27 août	397	43 016	0,9	1 476
28 août	387	43 403	0,9	1 483
29 août	378	43 781	0,9	1 491
30 août	365	44 146	0,9	1 501
31 août	348	44 494	0,9	1 510

(LE QUOTIDIEN D'ORAN)

Les montants en dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (US) au taux officiel du 06.09.2020

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Alger (adresser les demandes à).
Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Alger
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Rédigée par : Darine Chenine
Revue par : Thibault Le Ruyet